

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du lundi 3 mai 2021, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2021-05-114

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 avril 2021 ;
8. Gestion administrative ;
 - 8.1 Desjardins - Acquisition terminal de paiement Interac;
 - 8.2. Précicom Technologies inc. - banque d'heures - soutien technique à distance ;
 - 8.3. Entretien ménager Centre municipal - renouvellement de contrat ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 351-2021 concernant l'admissibilité à un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 308-2018 ;
10. Travaux publics ;
 - 10.1. Dépenses à autoriser ;
 - 10.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
 - 10.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
 - 10.4. Rangs Saint-Pierre / Saint-Jacques
 - 10.4.1. Offre de services - Étude géotechnique ;
 - 10.4.2. Offre de services - Plans et devis ;
11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances et autres ;

12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demande du directeur ;
13. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 13.1. Demandes de dérogation mineure ;
 - 13.1.1. Monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) ;
 - 13.1.2. Monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) ;
 - 13.1.3. Municipalité de Saint-Isidore ;
 - 13.1.4. Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc. ;
14. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 14.1. Terrain vacant - 468 rue des Mésanges ;
15. Développement résidentiel - rue des Moissons et rue du Parc ;
 - 15.1. Offre d'achat - 620-622 rue des Moissons ;
16. Viabois inc. ;
 - 16.1. Vente - ptie lot 3 173 773 - rue du Soudeur ;
17. Recensement des chiens ;
 - 17.1. Offre de services ;
18. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
 - 18.1. Rénovation cuisine Centre municipal - bonification du budget ;
19. Divers ;
 - 19.1. Motions de remerciements et de condoléances - monsieur Donald Brochu ;
20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-05-115

3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2021

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2021-05-116

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) - dépôt de projet

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis sur pied le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) visant l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la rénovation des salles de bain situées au Centre municipal afin de faciliter l'accès aux personnes aînées et/ou à mobilité réduite ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, de

favoriser leur vieillissement actif et d'encourager leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du PRIMADA ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

QUE la municipalité :

- a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

Le conseil convient de :

- procéder au nettoyage de la rue du Soudeur au printemps 2021 de façon exceptionnelle et non récurrente et, évaluer la pertinence que les frais soient assumés par les entreprises qui salissent ;
- contacter le responsable du comité quad afin que ce dernier avise ses membres de circuler de façon sécuritaire dans le secteur de la rue de la Jardinière ;
- installer un panneau de signalisation de 50km/hre dans la partie sud du rang Saint-Jacques afin d'améliorer la sécurité des résidents du secteur et positionner le radar mobile aux endroits critiques périodiquement durant la saison estivale ;
- noter la participation de madame Diane Rhéaume à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra en visioconférence le 26 mai 2021.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- participer aux assises virtuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec ;
- adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant ;
- déposer des candidatures aux postes d'administratrices et d'administrateurs pour le conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;
- proclamer la Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021 ;
- diffuser des messages radiophoniques pour souligner la Fête des Mères et la Fête des Pères ;
- participer aux échanges vitaux 2021 de la Chaudière-Appalaches avec la Fondation Québec Philanthrope.

2021-05-117

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3391 à 3412 inclusivement (le prélèvement no 3393 étant annulé), les chèques nos 14080 à 14099 inclusivement (le chèque no 14080 étant annulé), les dépôts directs nos 502288 à 502340 et 502342 à 502367 inclusivement (les dépôts directs nos 502235 à 502287 adoptés à la séance du 6 avril 2021 et le dépôt direct no 502288 étant annulés) et les salaires, totalisant cent soixante-sept mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (167 099,93 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2021

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 avril 2021.

8. GESTION ADMINISTRATIVE

2021-05-118

8.1. Desjardins - acquisition terminal de paiement Interac

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'un terminal de paiement Interac auprès de Global Payments comme suit :

- Terminal Plus move WiFi : 850,00 \$
Frais d'administration mensuel : 5,00 \$
- Terminal virtuel : 299,00 \$
Frais d'administration mensuel : 5,00 \$

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2021-05-119

8.2. Précicom Technologies inc. - banque d'heures - soutien technique à distance

ATTENDU QUE par la résolution 2020-12-359, la municipalité de Saint-Isidore acceptait l'offre de services de Précicom Technologies inc. pour du soutien technique informatique, représentant une banque de dix (10) heures à utiliser ;

ATTENDU QUE ladite banque d'heures est épuisée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de renouveler la banque d'heures pour du soutien technique à distance de Précicom Technologies inc., représentant dix (10) heures à utiliser, au coût de neuf cent dix-neuf dollars et quatre-vingt cents (919,80 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 26 avril 2021.

Adoptée

2021-05-120

8.3. Entretien ménager Centre municipal - renouvellement de contrat

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, pour une durée d'un (1) an, au montant forfaitaire de dix mille neuf cent cinquante dollars et soixante-treize cents (10 950,73 \$), taxes non applicables, pour la période du 10 juin 2021 au 9 juin 2022, représentant une augmentation de 2,2 %.

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à treize dollars et cinquante cents (13,50 \$), taxes non applicables.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 351-2021 concernant l'admissibilité à un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 308-2018

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 351-2021 concernant l'admissibilité à un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 308-2018.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

10. TRAVAUX PUBLICS

2021-05-121

10.1. Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

COÛT ESTIMÉ
(incluant les taxes)

Eaux usées

Réparation pompe Flygt 3102.900

4 612,10 \$

Fournisseur : CWA Mécanique de procédé

Adoptée

10.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Le conseil prend acte de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

10.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Le conseil prend acte de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

10.4. Rangs Saint-Pierre / Saint-Jacques

2021-05-122

10.4.1. Offre de services - étude géotechnique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux de réfection dans les rangs Saint-Pierre et Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une étude géotechnique en vue de réaliser lesdits travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate SNC Lavalin inc. relativement à des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le projet de réfection des rangs Saint-Pierre et Saint-Jacques, au montant forfaitaire de vingt mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et soixante et onze cents (20 896,71 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 25 mars 2021.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2021-05-123

10.4.2. Offre de services - plans et devis

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux de réfection dans les rangs Saint-Pierre et Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préparer les plans et devis en vue de réaliser lesdits travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate SNC Lavalin inc. relativement à des services professionnels pour la réalisation des plans et devis dans le projet de réfection des rangs Saint-Pierre et Saint-Jacques, au montant forfaitaire de dix-neuf mille sept cent soixante-quinze dollars et soixante-dix cents (19 775,70 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 19 mars 2021.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

11. INSPECTION DES BÂTIMENTS

11.1. Émissions des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2021.

11.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2021.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

12.1. Demande du directeur

Aucune demande.

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

13.1. Demandes de dérogation mineure

2021-05-124

13.1.1. Monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.)

ATTENDU QUE monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) est propriétaire du lot 6 354 494 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (1 185,9 m.c.) situé rue des Moissons ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire une résidence multifamiliale (6 logements), les normes relatives à la marge de recul arrière, le parallélisme et l'alignement de la façade ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est nécessaire étant donné la superficie et la géométrie du terrain ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure demandée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) relativement à la marge de recul arrière, le parallélisme et l'alignement de la façade sur le lot 6 354 494.

Adoptée

2021-05-125

13.1.2. Monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.)

ATTENDU QUE monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) est propriétaire du lot 6 354 495 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (1 385,4 m.c.) situé rue des Moissons ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire une résidence multifamiliale (6 logements), les normes relatives à la marge de recul arrière, le parallélisme et l'alignement de la façade ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est nécessaire étant donné la superficie et la géométrie du terrain ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure demandée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) relativement à

la marge de recul arrière, le parallélisme et l'alignement de la façade sur le lot 6 354 495.

Adoptée

2021-05-126

13.1.3. Municipalité de Saint-Isidore

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est propriétaire du lot 3 173 773 au cadastre du Québec, étant la rue du Soudeur ;

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre une partie du lot à Viabois inc pour la construction d'un bâtiment d'entreposage pour l'entreprise existante, les normes relatives à la marge de recul avant et l'implantation du bâtiment ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul avant	2,44 m	9 m
Localisation de l'entrepôt	En cour avant	En cour arrière et latérale seulement

ATTENDU QUE la rue actuelle est large, les chalets existants sur la rue du Musicien n'ont pas la façade vers ce lot et que le nouvel entrepôt fera office de mur écran ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accorde la dérogation mineure demandée par la municipalité de Saint-Isidore, relativement à l'implantation d'un entrepôt sur le lot 3 173 773.

Adoptée

2021-05-127

13.1.4. Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc.

ATTENDU QUE le Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc. est propriétaire du lot 6 342 931 au cadastre du Québec, d'une superficie de quarante-sept mille six cent dix-huit mètres carrés et neuf dixièmes (47 618, 9 m.c.), situé rue du Soudeur ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire procéder au lotissement dudit lot en huit (8) emplacements, les normes relatives à la façade ne peuvent être respectées pour deux (2) emplacements conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Emplacement no 2 (lot d'angle)</u>		
Façade au chemin	27,27 m	
Façade mesurée à la marge de recul avant	32 m	45 m
<u>Emplacement no 2b (lot d'angle)</u>		
Façade au chemin	34,82 m	
Façade mesurée à la marge de recul avant	38 m	45 m

ATTENDU QUE ces deux (2) emplacements sont situés dans une courbe et que leur superficie est supérieure à celle requise au règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par le Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc. relativement à la façade des emplacements 2 et 2b situés sur le lot 6 342 931-Ptie.

Adoptée

14. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2021-05-128

14.1. Terrain vacant - 468 rue des Mésanges

ATTENDU QUE Construction Martin Couture inc. a acquis le lot 5 556 104 au cadastre du Québec situé au 468, rue des Mésanges, Saint-Isidore, le 17 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le contrat mentionne que la construction de la maison doit être entièrement terminée au plus tard trois (3) ans après l'acquisition du terrain ;

ATTENDU QUE Construction Martin Couture inc. est en processus de vendre ledit lot sans avoir construit de résidence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne que les clauses contenues dans l'offre d'achat initiale pour le lot 5 556 104 s'appliquent à compter de la signature du contrat notarié par le nouvel acquéreur, et ce, sans aucune pénalité pour le non-respect du délai de construction par le propriétaire antérieur.

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – RUE DES MOISSONS ET RUE DU PARC

15.1. Offre d'achat - 620-622 rue des Moissons

Sujet reporté.

16. VIABOIS IC.

2021-05-129

16.1. Vente - ptie lot 3 173 773 - rue du Soudeur

ATTENDU QUE Viabois inc. désire procéder à l'acquisition d'une partie de la rue du Soudeur située sur le lot 3 173 773 au cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ladite acquisition permettra à Viabois inc. de construire un bâtiment d'entrepôt pour son entreprise existante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de vendre à Viabois inc. une partie de la rue du Soudeur d'une superficie approximative de huit mille quatre cent dix-huit pieds carrés (8 418 p.c.) située sur le lot 3 173 773, au coût de soixante-dix cents (0,70 \$) le pied carré.

QUE les frais reliés à ladite acquisition soient assumés par Viabois inc.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

17. RECENSEMENT DES CHIENS

2021-05-130

17.1. Offre de services

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procède annuellement au recensement des chiens sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour une prise en charge de toute la gestion animalière, en conformité avec la nouvelle Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de madame Josy-Anne Nadeau relativement à la gestion animalière 2021, au montant forfaitaire de huit mille dollars (8 000,00 \$), taxes non applicables, et ce, telle la proposition soumise.

QUE le coût des licences soit augmenté à quinze dollars (15,00 \$).

Adoptée

18. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

2021-05-131

18.1. Rénovation cuisine Centre municipal - bonification du budget

ATTENDU QUE par la résolution 2020-10-284, la municipalité déposait une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation d'un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) d'Emploi et Développement social Canada pour le projet de rénovation d'un local au Centre municipal servant de cuisine à différents organismes communautaires dont font partie les aînés ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont requis afin de mener à terme ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore alloue un budget additionnel maximum de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour le projet de rénovation de la cuisine au Centre municipal.

Adoptée

19. DIVERS

2021-05-132

19.1. Motion de remerciements et de condoléances - monsieur Donald Brochu

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adresse ses plus sincères

condoléances à la famille, parents, amis et collègues de monsieur Donald Brochu, fondateur d'Agri-Marché. Grâce à ses réalisations, Monsieur Brochu s'est illustré comme un pionnier du secteur agroalimentaire au Québec. Impliqué dans diverses organisations sociales, il demeurera une source d'inspiration pour nous tous.

Adoptée

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2021-05-133

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 20.

Adopté ce 7 juin 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
